

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Vaucluse



1.7.3 – Autorisation donnée à
l'exécutif de signer

Délibération n° :
DEL2023_05_27

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de MAZAN

Séance du 04 mai 2023.

L'an deux mille vingt-trois

Et le quatre mai,

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 28 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis BONNET, Maire.

Objet : Intervention des associations pendant le temps périscolaire - Convention type de partenariat entre la Commune et l'Association – Approbation

Rapporteur : Georges MICHEL

Présents : M. Louis BONNET, M. Georges MICHEL, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIE, Mme Marie-Hélène MOREL, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLEMENT, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE,, Mme Yvonne VIRDIS, M. Jean-Philippe ACHARD, Mme Christine JACQUES, M. Vincent FLEGON, M. Patrick LECOQ, Mme Amandine APPLANAT, Mme Angéline LEROUX, Mme Aurélie PISANI, M. Patrick ZAMBELLI, M. Franck PETIT, M. Stéphane CLAUDON, Mme Anne MUH, Mme Maria DUFOUR.

Ont donné pouvoir : Mme Cécile DEMENKOFF, Mme Elodie BOFFELLI, M. Julien BREMOND Mme Eve GALLAS, M. Bruno GANDON, M. Jean-François CLAPAUD.

Secrétaire de séance : Mme Angéline LEROUX.

La séance ouverte,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Plusieurs associations ont exprimé le souhait d'intervenir bénévolement au sein de l'école élémentaire « La Condamine » pendant le temps périscolaire afin de proposer aux enfants des activités.

Afin d'encadrer leur intervention, un projet de convention type a été rédigé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat,

Considérant qu'en autorisant et en encadrant l'intervention des associations mazaïses, le Commune souhaite promouvoir les activités sportives et culturelles,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'intervention bénévole d'associations, qui en font la demande, pendant le temps périscolaire au sein de l'école élémentaire « La Condamine » afin de faire découvrir leurs activités ;

APPROUVE le projet de convention de partenariat type,



AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Vote :
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,

Angéline LEROUX

Le Maire,



Louis BONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.